

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 22 janvier 2014 à 14h30
« Niveau des pensions et niveau de vie des retraités »

Document N°3

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Evolutions récentes du niveau de vie et de la pauvreté des retraités

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites
(d'après les données de l'INSEE)*

Evolutions récentes du niveau de vie et de la pauvreté des retraités

Ce document présente l'évolution du niveau de vie moyen et du taux pauvreté des retraités comparé à la situation des actifs de 1996 à 2011. Il actualise les séries issues des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, présentées dans le document n°6 de la séance du 23 novembre 2011 et reprises dans le 12^e rapport du COR de janvier 2013 ainsi que les fiches pour l'information et le débat de mai 2013. Nous disposons maintenant d'une série couvrant les années 1996 à 2011.

1. Les différents indicateurs de niveau de vie

Le niveau de vie d'une personne – ou revenu disponible¹ par unité de consommation² – tient compte de l'ensemble des revenus nets perçus par le ménage auquel elle appartient, ainsi que de la composition démographique de son ménage. Ainsi, bien que les revenus des retraités soient inférieurs aux revenus des actifs, les retraités ont un niveau de vie proche de celui des actifs car leurs ménages sont souvent de plus petite taille.

Comme l'ont montré les travaux antérieurs du COR, le choix d'un indicateur pour comparer les niveaux de vie des actifs et des retraités est une question particulièrement délicate.

Sauf mention contraire, ce document – comme le 12^e rapport du COR – compare le niveau de vie moyen des retraités à celui des actifs (personnes en emploi ou au chômage), le niveau de vie étant calculé y compris revenus du patrimoine mais non compris les loyers imputés aux propriétaires de leur résidence principale. Le ratio des niveaux de vie moyens retraités/actifs est ainsi estimé à 0,96 en 2011.

Ce ratio prendrait une valeur plus faible (0,92 en 2011) si l'on comparait les retraités aux seuls actifs en emploi. *A contrario*, il serait plus élevé (1,02 en 2011) si les retraités étaient comparés à l'ensemble de la population. En effet l'ensemble de la population inclut, outre les retraités et les actifs, les inactifs non retraités (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.) dont le niveau de vie est relativement faible.

Ce ratio prendrait une valeur plus faible (0,93 en 2011) si l'on comparait les niveaux de vie médians des retraités et des actifs, plutôt que les niveaux de vie moyens. En effet, les distributions de niveau de vie des retraités et des actifs sont légèrement différentes.

¹ Le revenu disponible correspond à l'ensemble des revenus (revenus d'activité, pensions, revenus du patrimoine, prestations sociales, pensions alimentaires, nets d'impôts et de prélèvements sociaux).

² Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible par unité de consommation. Le système d'unités de consommation habituellement utilisé compte une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus, et 0,3 part pour les enfants âgés de moins de 14 ans.

Distributions comparées des niveaux de vie des retraités et des actifs en 2011

En euros 2011 par mois

	Retraités (1)	Actifs (2)	Rapport (1)/(2)
1er décile (D1)	953	896	1,06
2ème décile (D2)	1 128	1 149	0,98
3ème décile (D3)	1 273	1 338	0,95
4ème décile (D4)	1 411	1 509	0,93
Médiane (D5)	1 563	1 688	0,93
6ème décile (D6)	1 754	1 888	0,93
7ème décile (D7)	2 007	2 147	0,93
8ème décile (D8)	2 354	2 508	0,94
9ème décile (D9)	2 989	3 220	0,93

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

Le COR a rappelé à plusieurs reprises que la prise en compte des revenus du patrimoine, lorsque l'on compare les niveaux de vie des actifs et des retraités, est sujette à discussion. Le ratio des niveaux de vie moyens entre actifs et retraités apparaîtrait sensiblement plus faible (environ 0,85 en 2011) si les revenus du patrimoine n'étaient pas pris en compte dans le revenu disponible.

Au contraire, si les loyers fictifs imputés aux propriétaires de leur résidence principale étaient pris en compte, le ratio des niveaux de vie moyens entre actifs et retraités apparaîtrait sensiblement plus élevé (1,00 ou 1,01 pour l'année 2011, selon que l'on déduise ou non les intérêts d'emprunts versés par les accédants à la propriété).

Niveau de vie moyen en 2011, avec ou sans loyers imputés

en € 2011, par mois et par unité de consommation

	Définition du revenu disponible		
	R1 (sans loyers imputés)	R2 (avec loyers imputés bruts)	R3 (avec loyers imputés nets)
Actifs	2048	2220	2193
Retraités	1966	2217	2214
ratio Retraités/Actifs	0,96	1,00	1,01

Définitions du revenu :

R1 : revenu disponible, incluant les revenus du patrimoine (dont les revenus du patrimoine financier simulés économétriquement par l'INSEE)

R2 = R1 + loyers bruts imputés aux propriétaires et aux personnes logées gratuitement (les intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété n'ont pas été déduits du revenu).

R3 = R1 + loyers imputés aux propriétaires et aux personnes logées gratuitement, nets des intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2. L'évolution du niveau de vie moyen des actifs et des retraités entre 1996 et 2011

Les niveaux de vie moyen des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population³ ont progressé parallèlement entre 1996 et 2011. Cette progression est fortement ralentie depuis 2008 : pour les retraités comme pour les actifs ou l'ensemble de la population, elle n'est plus que de +0,3 % par an entre 2008 et 2011, après avoir été de +1,6 % par an entre 1996 et 2008. Notons que, si le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population progresse encore légèrement, le niveau de vie médian a stagné voire diminué entre 2008 et 2011⁴.

Ainsi le niveau de vie moyen des retraités (y compris revenus du patrimoine mais non compris les loyers imputés) demeure inférieur d'environ 4 % à celui des actifs (en emploi ou au chômage). Autrement dit l'indicateur rapportant le niveau de vie moyen des retraités à celui des actifs est resté stable sur toute la période⁵.

La stabilité de cet indicateur depuis 1996 marque une rupture par rapport à la tendance observée de 1970 jusqu'au milieu des années 90, période durant laquelle le niveau de vie des retraités avait rattrapé celui des actifs : partant d'un niveau plus bas, le niveau de vie des retraités progressait alors plus vite que celui des actifs, de sorte que le ratio « niveau de vie des retraités / niveau de vie des actifs » s'élevait constamment. Selon le 1^{er} rapport du COR, ce ratio (calculé en termes de revenu fiscal⁶, non compris les revenus du patrimoine) était passé de 62 % en 1970 à 91 % en 1996.

³ L'ensemble de la population inclut, outre les retraités et les actifs, les inactifs non retraités (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.), dont le niveau de vie est faible.

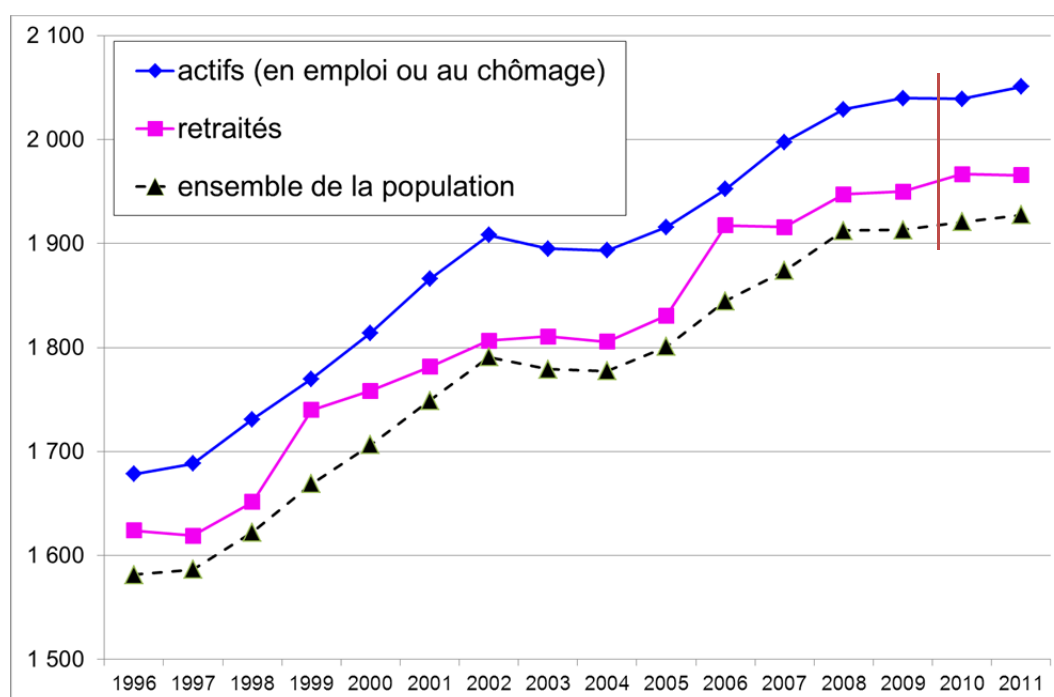
⁴ La légère progression du niveau de vie moyen depuis 2008 est liée à une progression des revenus les plus élevés. Voir Cédric Houdré, Juliette Ponceau, Marie Zergat Bonnin, « Les niveaux de vie en 2011 », Insee Première n°1464, septembre 2013.

⁵ Les valeurs élevées observées pour les années 1999 et 2006 sont vraisemblablement liées à un *artefact* de la source statistique.

⁶ Contrairement au revenu disponible utilisé habituellement pour calculer le niveau de vie, le revenu fiscal est un revenu avant impôts et prestations sociales. Il ne tient donc pas compte des prestations sociales (minimum vieillesse et autres minima sociaux, allocations familiales, aides au logement).

Niveau de vie moyen des retraités comparé aux actifs de 1996 à 2011
en € 2011 par mois et par unité de consommation

	Actifs de 18 ans ou plus (1)	Retraités (2)	Ratio retraités/actifs (2)/(1)
1996	1 678	1 624	96,8%
1997	1 688	1 619	95,9%
1998	1 731	1 652	95,4%
1999	1 770	1 740	98,3%
2000	1 814	1 758	96,9%
2001	1 866	1 782	95,5%
2002	1 908	1 807	94,7%
2003	1 895	1 811	95,6%
2004	1 893	1 806	95,4%
2005	1 916	1 831	95,6%
2006	1 953	1 918	98,2%
2007	1 998	1 916	95,9%
2008	2 029	1 948	96,0%
2009	2 040	1 950	95,6%
2010*	2 039	1 967	96,4%
2011*	2 051	1 966	95,9%



(*) à partir de 2010, les revenus du patrimoine sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine 2010 (au lieu de l'enquête Patrimoine 2004 auparavant).

Note : l'ensemble de la population inclut, outre les retraités et les actifs, les inactifs non retraités (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.) dont le niveau de vie est relativement faible.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2011

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

La progression du niveau de vie des actifs est sensible à la conjoncture économique. Elle a été relativement rapide entre 1996 et 2002, essentiellement en raison d'une conjoncture favorable de l'emploi et des salaires, mais aussi compte tenu des évolutions des prélèvements obligatoires favorables aux actifs (basculement de la cotisation sociale maladie vers la CSG à un taux plus réduit et prime pour l'emploi). Entre 2002 et 2004, le niveau de vie des actifs a légèrement baissé dans une conjoncture déprimée. Il a ensuite augmenté à nouveau de 2004 à 2008. Depuis 2008, dans un contexte de crise, le niveau de vie moyen des actifs n'augmente quasiment plus et les inégalités se creusent entre les actifs, notamment entre ceux qui ont un emploi et les chômeurs⁷.

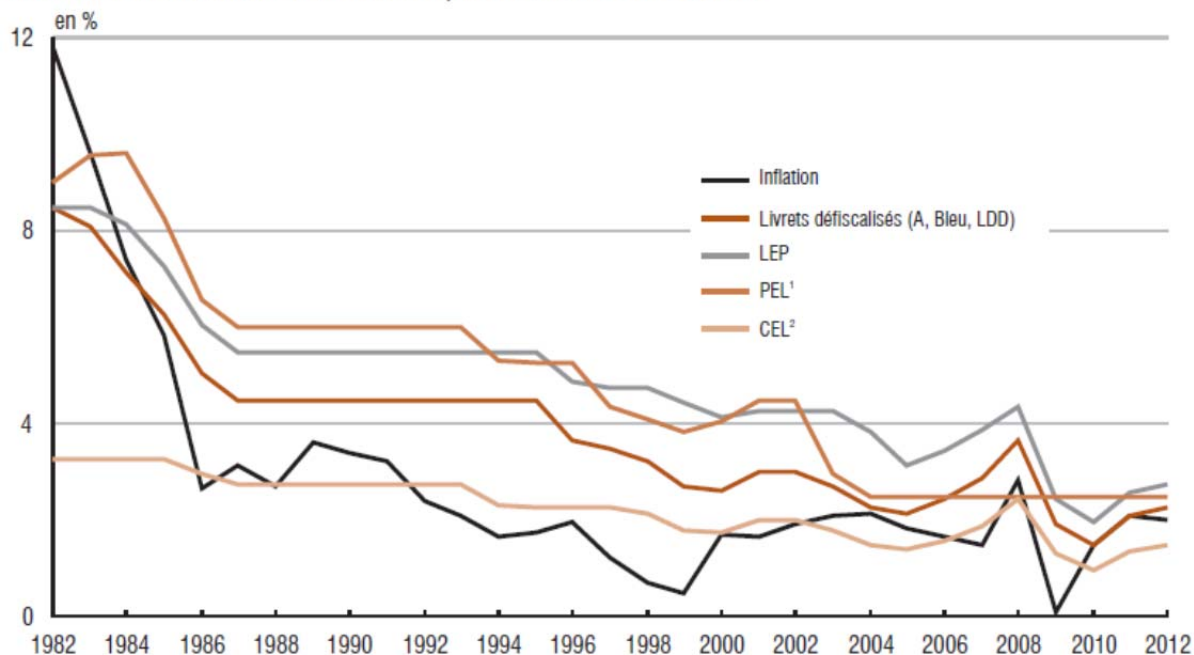
La progression du niveau de vie moyen des retraités est, par contre, peu sensible à la conjoncture de l'emploi et des salaires, étant donné que les pensions sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix.

Sur longue période, la progression du niveau de vie moyen des retraités reflète essentiellement la progression de la pension moyenne liée au renouvellement des générations (« effet noria »). Le renouvellement des générations entraîne aussi une augmentation tendancielle du patrimoine des retraités - plus rapide que celle des actifs - dans la mesure où le patrimoine progresse au fil des générations successives de retraités. Ceci contribue à la progression des revenus du patrimoine perçus par les retraités. Cependant, les taux de rendement des placements financiers et immobiliers ont eu tendance à diminuer depuis vingt ans, ce qui freine la progression des revenus du patrimoine. Malgré la baisse des taux de rendement, les revenus du patrimoine représentent une part plus importante des revenus des retraités en 2009 qu'en 1996 (**document n°4**).

A court terme, le niveau de vie moyen des retraités peut varier en fonction des évolutions des pensions de retraite ou de celles des revenus du patrimoine. S'agissant des pensions, les règles de revalorisation et l'évolution des prélèvements sociaux peuvent affecter le pouvoir d'achat des pensions ; en outre la progression de la pension moyenne liée à l'« effet noria » n'est pas toujours régulière (**document n°2**). S'agissant des revenus du patrimoine, les taux de rendement varient d'une année sur l'autre. L'année 2008 apparaît de ce point de vue comme une année exceptionnelle, avec une inflation élevée entraînant une baisse transitoire du pouvoir d'achat des pensions (voir document n°2), et avec des taux de rendement élevés sur les placements financiers à court terme (voir graphique ci-après) qui ont accru les revenus du patrimoine des retraités. Ce dernier effet l'emporte sur le premier, et le niveau de vie moyen des retraités aurait progressé en 2008 avant de stagner ensuite.

⁷ Voir Insee première n°1464, cité précédemment.

1. Taux de rendement nominal moyen des différents livrets



1. PEL ouverts dans l'année. Les taux des PEL sont présentés prime incluse jusqu'en 2002 et hors prime à partir de 2003. Avant 2003, la prime d'État était comprise dans les taux des PEL. Depuis 2003, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement et les taux sont donnés hors prime d'État. Pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} août 2003, la prime s'élève à 2/5^e des intérêts acquis, dans la limite de 1 525 euros (soit 2/5^e des intérêts correspondant à un versement de 237 euros par mois pendant 10 ans, avec un versement initial de 225 euros).

2. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État. L'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Depuis le 16 juin 1998, elle est égale à la moitié des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Insee, Légifrance.

Graphique extrait de « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2013, INSEE références.

Notons enfin que les variations observées d'une année sur l'autre du niveau de vie moyen des retraités doivent être interprétées avec prudence, compte tenu des erreurs de mesure dans les sources statistiques⁸. Par ailleurs, la série présente une rupture entre 2009 et 2010, car l'INSEE se base depuis 2010 sur l'enquête Patrimoine 2010 pour estimer les revenus du patrimoine, alors qu'il se basait auparavant sur l'enquête Patrimoine 2004. Ce changement de base conduit à réévaluer à la hausse les revenus des retraités et à la baisse les revenus des actifs (soit +1,0 point pour le ratio « niveau de vie moyen des retraités » / « niveau de vie moyen des actifs »), afin de tenir compte des évolutions structurelles de la répartition du patrimoine des ménages sur la période allant de 2004 à 2010.

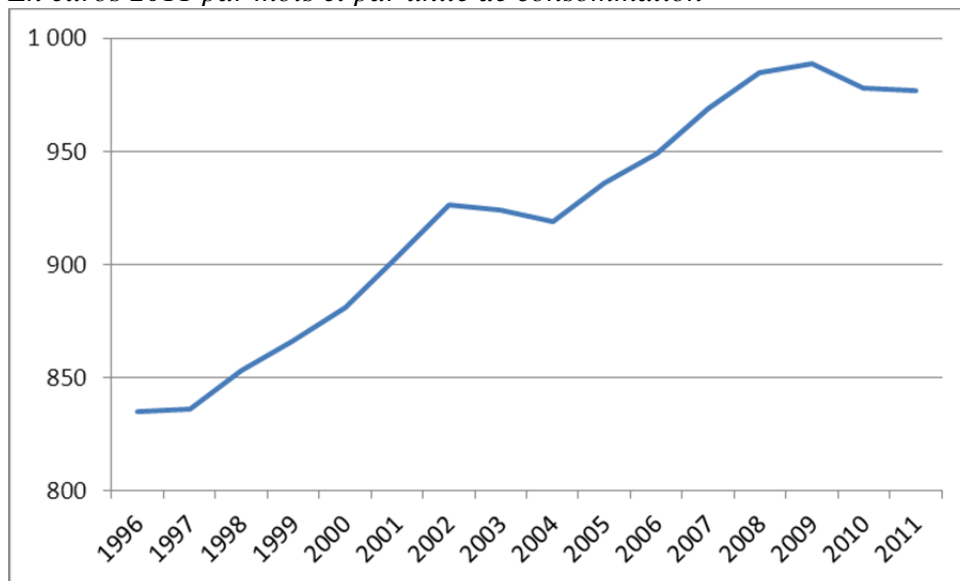
⁸ En particulier, la mesure des revenus du patrimoine est moins précise que celle des autres revenus : d'une part les revenus du patrimoine sont très dispersés ce qui accroît la variance des estimateurs ; d'autre part ils sont estimés économétriquement par l'INSEE et non observés directement.

3. Le taux de pauvreté des actifs et des retraités entre 1996 et 2011

Le taux de pauvreté est défini comme la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, calculé comme une fraction du niveau de vie médian (ici 60 % du niveau de vie médian). Le seuil de pauvreté ainsi défini évolue chaque année en fonction du niveau de vie médian de l'ensemble de la population française. Il s'est accru rapidement entre 1997 et 2002, période de forte croissance, puis il a un peu baissé entre 2002 et 2004, période de faible croissance, avant de s'accroître à nouveau entre 2004 et 2008 ; il baisse à nouveau depuis 2008.

Seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian)

En euros 2011 par mois et par unité de consommation



source : INSEE

Alors qu'il était initialement très élevé⁹, le taux de pauvreté des retraités a fortement baissé entre 1970 et 1996. Il est passé en deçà de celui de l'ensemble de la population (dans les années 80) puis en deçà de celui des actifs en emploi ou au chômage (dans les années 90).

Sur la période allant de 1996 à 2011, le taux de pauvreté des retraités est resté globalement stable, entre 9 % et 10 %. Par contre les taux de pauvreté des actifs et de l'ensemble de la population ont d'abord baissé, avant de remonter suite à la crise de 2008.

Le taux de pauvreté des retraités – comme celui des actifs – est moins élevé que celui de l'ensemble de la population, car la pauvreté est relativement fréquente parmi les inactifs non retraités (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.).

Les fluctuations du taux de pauvreté des retraités observées entre 1996 et 2011 reflètent davantage celles du seuil de pauvreté que celles des revenus des retraités. Le relèvement du barème du minimum vieillesse pour les personnes seules a cependant pu contribuer à la baisse du taux de pauvreté des retraités observée en 2011.

⁹ Voir « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », Jean-Michel Hourriez, Nadine Legendre, Robert Le Verre, INSEE Première n°761, 2001.

Taux de pauvreté des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population

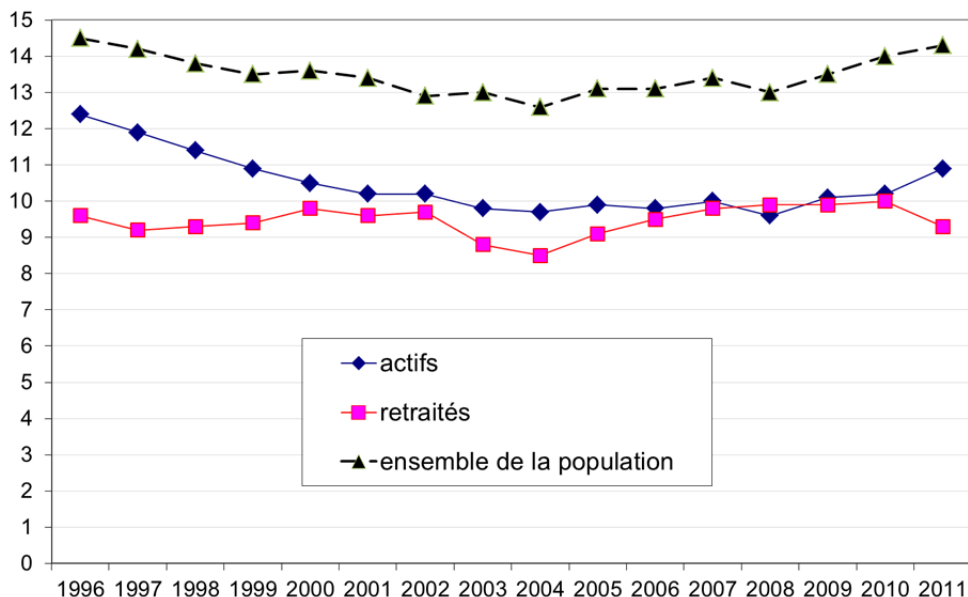
Taux de pauvreté en %, calculé avec le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian

	Retraités	Actifs	Ensemble de la population
1996	9,6	12,2	14,5
1997	9,2	11,8	14,2
1998	9,3	11,4	13,8
1999	9,4	10,8	13,5
2000	9,8	10,4	13,6
2001	9,6	10,1	13,4
2002	9,7	10,1	12,9
2003	8,8	9,7	13,0
2004	8,5	9,6	12,6
2005	9,1	9,9	13,1
2006	9,5	9,7	13,1
2007	9,8	9,9	13,4
2008	9,9	9,5	13,0
2009	9,9	10,1	13,5
2010	10,0	10,2	14,0
2011	9,3	10,9	14,3

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétroloquées de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2011.

Taux de pauvreté des retraités, des actifs et de la population



Source : données du tableau précédent

Note : l'ensemble de la population inclut, outre les actifs et les retraités, les inactifs non retraités. Le taux de pauvreté de ces derniers (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.) est relativement élevé.